



République Française

COMMUNE d'ILLHAEUSERN

* * * * *

**PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
 Conseillers en fonction : 15
 Conseillers présents : 11

Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Illhaeusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire

Membres présents : MM. Robertino GIULIANO, Philippe UHL Adjoints au Maire, MM. Hubert MEYER, Thomas SCHNEIDER, Philippe MULLER, Edouard BAUMANN, Yannick SCHULZE, conseillers municipaux – MMES Maryse KOHLSTOCK, Noëlle HIRN, Chantal RABOLIN-MEINRAD, conseillères municipales.

Membres absents excusés : M. Jean-François SONDEJ, MMES Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Claire TRUC, Marie-Laure HERRMANN.

Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01.12.2025
2. Approbation d'une participation communale par logement créé dans le cadre de l'expérimentation de l'opération d'urbanisme collaboratif « Bimby Bunti » avec Villes Vivantes
3. Fourniture d'électricité : groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et les Communes membres et Syndicats intéressés.
4. Remplacement de la chaudière de la mairie – demandes de subventions
5. Mise aux normes de sécurité et remplacement des garde-corps de ponts sur itinéraire cyclable - demandes de subventions
6. Rapport des comptes-rendus de commissions
7. Divers.

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Puis, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01.12.2025

Point ajourné et reporté à la prochaine séance.

2. Approbation d'une participation communale par logement créé dans le cadre de l'expérimentation de l'opération d'urbanisme collaboratif « Bimby Bunti » avec Villes Vivantes

DCM 2026.01.26-01

Délibération complémentaire à la DCM 2025.12.01-02 du 01.12.2025

VU que la délibération n°2025.3.49 du 26 juin 2025 de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé prend acte de la participation des communes membres à l'opération - chacune pour ce qui la concerne -, à hauteur de 1 200 € par logement créé.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la participation de la commune à hauteur de 1200 € par logement créé sur le territoire de la commune dans le cadre du dispositif Bimby Bunti. La participation sera versée lorsque la création du logement sera constatée (par DAACT ou constat photographique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la participation de la commune à hauteur de 1200 € par logement créé dans le cadre de l'opération Bimby-Bunti sur le territoire communal.
- Dit que la somme sera versée à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé lorsque la création effective du logement sera constatée (par DAACT ou constat photographique).
- Prévoit l'inscription de crédits au budget principal de la commune.
- Autorise le Maire ou son représentant à intervenir au nom de la commune pour la signature de toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Fourniture d'électricité : groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et les Communes membres et Syndicats intéressés

DCM 2026.01.26-02

La Communauté de Communes va reconduire pour les années 2027-2030 un accord cadre « Electricité », pour lequel elle sera coordonnateur du groupement de commande. L'accord-cadre en cours prend fin au 31.12.2026.

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé propose, aux communes membres d'être le coordonnateur de ce projet ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;
VU sa délibération n°2022.3.25 du 23 juin 2022 portant sur le même objet ;
VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes électricité joint en annexe ;

CONSIDERANT que la convention adossée à la délibération du 23 juin 2022 susvisée prendra fin à l'échéance de l'accord cadre, à savoir le 31 décembre 2026 ;

CONSIDERANT que la situation géopolitique mondiale est toujours marquée par une forte instabilité du coût de l'énergie ;

CONSIDERANT dès lors la nécessité d'en réduire l'impact sur les finances publiques ;

CONSIDERANT en l'espèce que le regroupement de pouvoirs adjudicateurs est un outil qui, non seulement, peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assurer une maîtrise de la consommation d'énergie et renforcer la protection de l'environnement dans le respect du développement durable ;

CONSIDERANT dans ce contexte que la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a souhaité constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité ;

CONSIDERANT enfin que pour nous accompagner dans cette démarche, elle a confié à un cabinet spécialisé une mission d'aide et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé pour la fourniture d'électricité.
- **Confie** le rôle de coordonnateur du groupement de commandes à la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé dont la commission d'appel d'offres (CAO) sera celle du coordonnateur.
- **Approuve la convention** constitutive de ce groupement selon le projet ci-annexé.
- **Autorise** le Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent et notamment la convention du groupement de commandes à intervenir.
- **Dit** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement, en particulier les honoraires de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, seront à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Remplacement de la chaudière de la mairie – demandes de subventions

DCM 2026.01.26-03

Il est proposé d'installer une chaudière à gaz à condensation à la mairie et de retenir le devis de la société Beysang chauffage pour un montant de 12 216.60 € HT. Ce matériel s'inscrit dans une logique de transition énergétique et d'économie circulaire (très haute performance énergétique, réduction de l'empreinte carbone, faible consommation d'énergie, plus écologique et respectueuse de l'environnement, moins polluante et dégageant peu de gaz à effet de serre, gain jusqu'à 30% d'énergie par rapport à une chaudière classique).

Monsieur le Maire soumet ce projet à l'approbation de l'assemblée selon le plan de financement suivant :

Coût HT chaudière	12 216.60 €
Aide DETR 40%	4 887.00 €
Résiduel 60%	7 329.60 €
Autofinancement de la commune	7 329.60 €

Planning prévisionnel de réalisation – février 2026 .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide l'acquisition d'une nouvelle chaudière pour la mairie.
- Valide le devis de la société Beysang Chauffage pour un montant de 12 216.60 € HT.
- Adopte le plan de financement ci-dessus.
- Valide le planning prévisionnel de réalisation.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des instances concernées.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires afin de mener à bien la réalisation de ce projet.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

5. Mise aux normes de sécurité et remplacement des garde-corps de ponts sur itinéraire cyclable – demandes de subventions

Point ajourné et reporté à une séance ultérieure.

6. Rapport des comptes-rendus de commissions

Frelon asiatique : Madame Chantal RABOLIN-MEINRAD a participé à une réunion de sensibilisation à l'invasion du frelon asiatique organisée sous l'égide de la CeA et de la région GRAND EST.

L'enjeu de cette démarche est de sensibiliser la population aux risques liés à cette espèce envahissante.

En cas d'observation du frelon asiatique, il faudra remonter les informations soit directement en mairie, soit aux employés communaux, référents de la commune auprès de l'association « LeFrelon ».

Commission « fêtes & cérémonies » : Rapporteur : M. Robertino GIULIANO : Le repas des Aînés, qui a eu lieu dimanche 18 janvier, a été apprécié de tous.

7. Divers**Urbanisme**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie.
- A titre d'informations la commune a renoncé à faire valoir son droit de préemption sur les demandes d'intention d'aliéner suivantes :
 - Les époux Thierry WISS au profit des époux Fabien RUIZ- 8 rue du Char Porc Epic.
 - MULLER Christiane au profit des époux Xavier MENGES – 5 rue de l'Ill + Rittweg

DiversInauguration plaque commémorative de la 'Route de la 1^{ère} DFL'

Une plaque représentant la route de la DFL (Division France Libre) nous a été remise par Marie-Hélène CHATEL, représentante de la fondation de la DFL et déléguée mémoire de la 1^{ère} division française. Cette plaque a été inaugurée samedi 24 janvier. Elle sera apposée prochainement sur le clocher de l'église.

A cette occasion, une exposition retraçant l'histoire de la DFL a été réalisée par Hubert MEYER. Elle est toujours visible dans la salle du conseil municipal de la mairie aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Organisation du bureau de vote du 15 mars 2026 :

Le tableau des permanences pour les élections municipales du 15 mars est constitué avec les conseillers municipaux présents et sera complété sur les créneaux manquants.

Dates à retenir

- | | |
|-------------|--|
| 03.02 | Réunion CCID |
| 02.03 | Conseil Municipal (exceptionnellement à 19h30) |
| 03.03 | Réunion Association Foncière |
| 15 et 22.03 | Elections municipales |

Clôture de séance à 20h15.

